



Monsieur Maurice BOISON

à

Mesdames et Messieurs les membres du  
**Conseil Communautaire**

Dossier suivi par Olivier PAUL et Florence POGGI  
Émis par Valérie PRADE

Condom, le 08 décembre 2021

Objet : Convocation à la Séance Publique du Conseil communautaire – **Titulaires**

Mesdames et Messieurs et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à suivre la **Séance Publique** du Conseil communautaire qui se fera en **Visioconférence (en distanciel en raison de la vigilance sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19)** avec l'application **Microsoft TEAMS** le :

**Mardi 14 décembre 2021 à 18h30**

**Visioconférence via TEAMS**

**Pas de présence dans les locaux de la CCT**

En application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022, il est possible de nouveau que la réunion de l'organe délibérant se tienne *par visioconférence*. Le caractère public de la réunion est satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique (exemple youtube ou facebook ne nécessitant pas d'abonnement payant).

**Le Conseil sera retransmis en direct sur la chaîne youtube de la Communauté de communes de la Ténarèze à l'adresse suivante :**

**[https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ\\_yJ\\_HBFUemSkIFZYAg?view\\_as=subscriber](https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber)**

Dans le cadre de la visio-conférence, les votes ne peuvent avoir lieu au scrutin secret. Si cela est demandé, le Président reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

**Le quorum est abaissé à 1/3. Il est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance.**

Bien que les élus soient déjà familiarisés avec la tenue d'un conseil en visio-conférence via l'application Microsoft Teams :

**Les Conseillers communautaires qui rencontreraient encore des problèmes** de matériel et/ou de connexion internet et/ou de téléphonie mobile sont invités à se faire connaître auprès des services de la Communauté de communes pour les aider à résoudre leurs difficultés. Si aucune solution ne leur a été apportée, un accueil (en nombre limité et dans le respect des gestes barrières) peut être organisé dans les locaux de la Communauté de communes afin de leur permettre de participer à la séance publique du Conseil.

Dans le cadre de la loi de vigilance sanitaire, **un conseiller communautaire peut être porteur de 2 pouvoirs** (procurations). Ils sont remis par courrier ou courriel ou en mains propres au secrétariat de la Communauté de communes – adresse [contact@cc-tenareze.fr](mailto:contact@cc-tenareze.fr), de préférence 1 heure avant le début de la séance publique.

### **Modalités techniques :**

- Une invitation dématérialisée des services de la Communauté de communes, vous est envoyée ;
- Pour participer à cette séance, vous devrez **vous connecter à l'application Teams** en cliquant sur le lien qui apparaît sur le bas de l'email : « **Rejoindre la réunion Microsoft Teams** » ;
- Vous devez **au préalable soit télécharger l'application Teams, soit participer sur le web à la place** ;
- **Matériel requis** : ordinateur, tablette, smartphone ;
- Configuration minimale : **microphone, caméra** (déjà intégrés au matériel) ou à ajouter ;
- Nécessité d'une **connexion internet avec un débit suffisant**.

**A compter de la réception de la présente convocation, et afin d'éviter tout retard dans l'installation le jour de la séance, il vous appartient de vous assurer que les modalités techniques rappelées ci-dessus sont bien remplies.**

**Pour rappel, en cas de difficultés, les services de la CCT se tiennent à votre disposition au téléphone au 05 62 28 73 53 ou par mail.**

### **Absence / suppléance / pouvoirs :**

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à la séance :

- Vous avez la faculté de **donner procuration à un autre élu** ;
- Pour toutes les communes, à l'exception de Condom, Montréal-du-Gers et Valence-sur-Baïse, vous pouvez **choisir que votre suppléant assiste à la séance publique à votre place**. Dans ce cas, vous devez en informer le Président et les services **(de préférence 1 heure à l'avance)** pour qu'une invitation Teams à participer à cette visioconférence lui soit envoyée, et vous devez le prévenir également.

### **Droit à l'image :**

- En application de l'article L.2121-18 du CGCT et de la réponse du ministère de l'intérieur publiée au JO du Sénat le 11 juin 2015, la possibilité d'enregistrement ou d'une diffusion internet d'une séance du Conseil communautaire est ouverte au Président, sans besoin de l'accord « droit à l'image » de chaque membre de l'organe délibérant car ces derniers sont investis d'un mandat électif et s'expriment dans l'exercice de ce mandat. En revanche, **il leur est demandé de s'installer dans un lieu neutre, calme et éventuellement de flouter leur arrière-plan**.

## **ORDRE DU JOUR :**

01. Tenue du Conseil communautaire dans le cadre de la loi de vigilance sanitaire ;
02. Sollicitation de la dénomination de communes touristiques pour l'ensemble des communes de la CCT ;
03. Convention de mutualisation dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD) ;
04. Rapport quinquennal sur les attributions de compensation ;
05. Proposition d'exonération AOT domaine public intercommunal – Port de Valence-sur-Baïse - Saison 2021 ;
06. Convention opérationnelle avec l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie et la commune de Lagraulet-du-Gers (Opération Centre-Bourg) ;
07. Modification du périmètre du Droit de Préemption Urbain (DPU) ;
08. Délibération d'intention pour le programme d'actions du schéma directeur des mobilités ;
09. Phasage travaux Centre Salvandy et demande de financement DETR ;
10. Modification du plan pluriannuel d'investissement pour l'opération de création d'un Pôle de services Centre Salvandy ;
11. Décision modificative N°1 du Budget Principal de La Communauté de communes de la Ténarèze ;
12. Décision modificative N°1 du Budget annexe de la CCT - Aéroport de Herret ;
13. Attribution et signature du marché travaux Pont de Beaucaire ;
14. Questions diverses.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs et chers collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Communauté de  
Communes de la Ténarèze,  
Maire de Castelnau sur l'Auvignon,



Maurice BOISON